

Demande de passeport/Carte Nationale d'Identité électronique (CNIE)

Pour une personne mineure : présence obligatoire au dépôt du dossier

Liste des pièces à fournir : Le dépôt se fait uniquement sur RDV

- **Une pré-demande**
 - Soit via le formulaire en ligne ([site : ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)) à imprimer après l'avoir complété entièrement (ne rien remplir manuellement), **ne pas signer**
 - Soit avec le formulaire cartonné (CERFA n°12100*02), à récupérer au préalable en mairie, et à compléter à l'encre noire, en lettres majuscules, avec les accents
- **Une photo d'identité** couleur de moins de 6 mois, prise par un professionnel habilité ou en cabine agréée respectant les normes en vigueur. Pas de photo scolaire. **Merci de ne pas découper ni coller la photo.** Retrait des lunettes fortement conseillé.
- **Un justificatif de domicile** de moins d'un an (à la date du dépôt du dossier) au nom du parent qui accompagne le mineur (facture d'eau, EDF, gaz, loyers, impôts...). Pas d'échéancier.
 - **En cas de divorce ou séparation** : jugement de divorce + convention ou décision judiciaire fixant l'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant
 - **En cas de résidence alternée** : justificatif de domicile de chacun des représentants légaux + justificatif d'identité de l'autre parent
 - **En cas de résidence chez l'autre parent** : justificatif d'identité et domicile de l'autre parent
- **Un justificatif d'état civil et de nationalité**
 - Pièce d'identité du parent qui accompagne le mineur
 - Soit l'ancienne carte nationale d'identité ou l'ancien passeport du mineur
 - Soit une copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de trois mois si l'ancien titre est périmé depuis + de 5 ans et que la commune de naissance n'a pas dématérialisé ses actes et si le mineur n'a pas de CNIE ou de passeport
 - Si perte : déclaration de perte à faire en Mairie
 - Si vol : déclaration de vol à faire en gendarmerie
- **Timbre fiscal électronique** :
 - 25€ en cas de perte de la CNIE.
 - 17€ pour un passeport de 0 à 14 ans, 42€ de 15 à 17ans
Ce timbre s'achète en ligne au moment de la pré-demande ou chez un buraliste.
- **Utilisation d'un nom d'usage** :
 - Pour tout changement d'état civil (changement de nom...) : acte de naissance original daté de moins de 3 mois

REMISE DU TITRE : SUR RDV UNIQUEMENT

- Si renouvellement, la remise de l'ancien titre est **OBLIGATOIRE**
- **Présence obligatoire du mineur de 12 ans et +**

**TOUT TITRE NON RETIRÉ PAR SON TITULAIRE DANS UN DÉLAI DE 3 MOIS
SUIVANT SA MISE A DISPOSITION SERA DÉTRUIT**